

# Demande de subvention 2024 sur le réseau fluvial Centre-Bourgogne

10 000€

C'est le montant de l'enveloppe destinée à l'attribution de subventions, sur le réseau Centre-Bourgogne, pour valoriser les voies navigables et leurs abords.

## La thématique 2024

... De l'art pour faire vivre et habiller les voies navigables.

... Du sport pour faire écho à l'événement sportif majeur de l'été 2024.

# ART & SPORTS

Tous les projets seront étudiés :

création d'oeuvres  
manifestations sportives  
événements  
défis ludiques  
concerts  
...

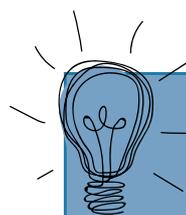
## Comment participer ?

**1** Transmettre un dossier du projet le plus détaillé possible :

- le lieu et le linéaire de canal concerné,
- la date,
- la pérennité du projet,
- le plan de financement envisagé,
- des croquis / photos,
- ...

**2** Transmettre les documents administratifs :

- RIB,
- N° SIRET ou SIREN,
- Statuts de l'association ou du syndicat,
- Adresse du siège et coordonnées (tél., mail).



Demandes de subventions  
à envoyer à :

Par courrier :

VNF-DTCB

Service Développement de la voie d'eau

1 chemin Jacques de Baerze

CS 36229

21 062 DIJON Cedex

OU par mail :

[developpement.dt.centrebουργogne@vnf.fr](mailto:developpement.dt.centrebουργogne@vnf.fr)

**Avant le vendredi 16 février 2024**

**12h**

## Répartition de la subvention



## Les critères d'attribution

- Qualité et détail du dossier : 5 points (★★★★★)
- Respect du thème : 3 points (★★★★)
- Linéaire concerné / Pertinence du lieu : 1 point (★★★★)
- Respect de la date de mise en oeuvre : 1 point (★★★★)

**+1 point bonus** pour les projets avec une attention particulière pour l'écologie (*matériaux recyclables, sensibilisation environnementale...*)

**+1 point bonus** pour les projets portés par plusieurs structures (*mutualisation des moyens, des idées...*)

## Le calendrier

